



Le point important du Conseil communal du jeudi 1^{er} octobre 2020

Ce point complète les points développés dans l'onglet "Ordre du jour"

Dossier Bois de la Cambre - Ordonnance de police temporaire de circulation routière relative à la circulation routière adoptée par le Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles lors de sa séance du 3 septembre 2020, publiée sur le site internet de la Ville de Bruxelles le 10 septembre 2020 et entrée en vigueur le 14 septembre 2020 - Autorisation d'ester en justice

Ce point concerne la décision collégiale du Collège d'introduire un recours en référé contre l'ordonnance de police prise par la Ville de Bruxelles qui aménage les sens de circulation et qui ferme les boucles du Bois de la Cambre. Après de multiples concertations qui n'ont pas permis de faire entendre la voix du Conseil communal, le Collège a souhaité défendre son point de vue auprès du Tribunal de première instance qui ouvre un espace de dialogue encadré par une procédure judiciaire qui permet de désigner un expert afin de faire avancer le dossier. *"Le souhait premier du Collège, c'est de trouver une solution positive pour l'utilisation de ce bois qui reconnaisse aussi bien les besoins en termes de mobilité automobile que l'exploitation de cet endroit comme espace vert pour l'ensemble de la population"*, a indiqué Valentine Delwart, Échevin des Affaires Juridiques (MR), en rappelant que les choix du Collège en la matière étaient guidés par la motion votée à l'unanimité en juin dernier. Si le Collège a le pouvoir d'introduire un référé, c'est le Conseil communal qui doit donner l'autorisation d'ester en justice. L'audience de plaidoirie suite à ce recours en référé se tiendra le 19 octobre, soit à mi-parcours du test de deux mois de la Ville de Bruxelles. Au vu du fait qu'il n'y a pas de certitude d'obtenir un jugement en référé avant la fin du test prévue le 15 novembre, l'introduction d'un recours au fond augmente donc les chances de continuer à défendre les intérêts des Ucclois. *"Si la Ville de Bruxelles devait prolonger ce test ou le rendre pérenne, nous aurions déjà démarré une action en justice visant à faire reconnaître notre droit à être concerté, à ce qu'une expertise indépendante puisse se faire et à analyser les critères d'évaluation de ce test en cas de prolongation"*. Boris Dilliès, Bourgmestre (MR), a tenu à faire observer que son objectif était de défendre la qualité de vie des Ucclois qu'il considère comme étant actuellement attaquée. *"Avec cette action, nous souhaitons faire respecter les Ucclois et être dans une réelle négociation"*. Du côté de l'opposition, Marc Cools (Chef de groupe Uccle en Avant) s'est dit étonné que le recours se fonde principalement sur des arguments de type environnementaliste et a demandé pourquoi, dans cette action, des questions de droit n'étaient pas invoquées. *"La Ville de Bruxelles adopte un règlement non conforme à son propre plan communal de mobilité et au plan Good Move"*. Valentine Delwart a confirmé que le plan Good Move était bien la base de l'argumentation de la requête en référé et de la requête à venir quant au fond. Marc Cools a également suggéré qu'en parallèle de ce recours, une action en suspension et en annulation soit introduite auprès du Conseil d'État. *"Si la réglementation devient définitive, la Commune pourrait éventuellement se voir opposer, si elle tente de faire annuler"*

le règlement définitif par la suite, un défaut d'intérêt pour ne pas avoir préalablement attaqué la mesure provisoire". L'Échevine a expliqué qu'il avait semblé inopportun à ce stade d'aller au Conseil d'État car la Commune se serait retrouvée face à une décision binaire. "Le Conseil d'État peut annuler l'ordonnance et il nous semblait plus judicieux de faire usage de toute la souplesse dont le Tribunal de première instance peut faire état". Toujours côté Uccle En Avant, Hans Van de Cauter a estimé que le Bois de la Cambre ne peut pas être fermé tant qu'il n'y a pas d'alternative à Uccle en termes de transports en commun. "On ne résout pas le problème, on dévie tout simplement la circulation". Bernard Hayette (Chef de groupe PS) a trouvé que la solution proposée ne permettait pas d'arriver à une solution de compromis, qu'elle ne répondait pas aux attentes des Ucclois et qu'il fallait trouver une solution pérenne pour les habitants du sud de la Commune mais aussi pour les habitants qui sont obligés de prendre leur voiture et n'ont d'autres choix que de traverser le Bois de la Cambre. "Nous appelons le Bourgmestre et le Collège à rester au calme et à reprendre le dialogue avec les autorités de la Ville de Bruxelles au lieu de déposer des recours devant le tribunal". Bernard Hayette a également souligné que si le groupe PS userait de son influence pour soutenir et développer des projets de mobilité douce auprès des autorités compétentes, son groupe voterait toutefois contre ce recours. Après avoir évoqué le temps de trajet du bus 41, les problèmes devant l'École européenne, le report de voitures dans des quartiers apaisés et la crainte d'avoir probablement une décision du juge après la fin du test, Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) s'est étonné du fait que la Commune n'arrivait pas à imposer une objectivation pour savoir dans quelle mesure le fait d'avoir plus d'embouteillages mais de rouler moins vite produisait plus ou moins de pollution et l'impact de celle-ci sur la qualité de vie des citoyens. "J'aimerais que des experts puissent apporter la réponse à cette question pour que nous puissions décider en âme et conscience. Et si le Bois devient zone verte, on en fait alors un no mans' land pour les voitures, mais nous savons alors que cela aura des conséquences sur tel et tel quartier". Emmanuel De Bock a aussi demandé à ce que le Collège ne soit pas divisé sur l'enjeu fondamental qu'est la mobilité. Boris Dilliès a rétorqué qu'il était possible d'avoir des divergences sur un phénomène externe et que le Collège était parfaitement toujours d'accord sur ce qui a fait son union. Côté majorité, si Céline Fremault (Chef de groupe cdH) a rappelé qu'elle avait toujours été favorable à une extension des parcs existants et à la création d'espaces verts en région bruxelloise, elle a toutefois tenu à pointer l'impact de cette fermeture sur toute une série d'enjeux de santé curative et en particulier au niveau de la Clinique Saint-Elisabeth avec notamment le problème d'accès pour les services d'urgence. "Cette décision prise unilatéralement ne peut en aucun cas mettre en danger la vie des concitoyens et ce recours doit se traduire par un "stop" et il faut forcer le dialogue tant avec les Communes concernées qu'avec la Région. Dans ce dossier, nous ne voyons pas avancer un certain nombre de choses que nous sommes légitimement en droit de demander". Pierrot Desmet (Chef de groupe Ecolo) qui juge qu'il est utile d'avoir un large débat sur la mobilité liée au Bois de la Cambre a indiqué que son groupe ne soutiendrait pas ce recours car l'approche d'Ecolo diffère quant aux moyens à mettre en œuvre pour résoudre cette situation complexe. "Ce serait réducteur pour nous de vouloir limiter ce débat au manque de dialogue avec la Ville de Bruxelles. Il nous faut trouver une solution pérenne tout à la fois ambitieuse, équilibrée et concertée. Agir en justice à ce stade ne nous paraît pas souhaitable, un courrier officiel ou une mise en demeure aurait peut-être pu suffire pour obtenir des précisions quant aux critères d'évaluation". Diane Culer (Chef de groupe MR) réclame, quant à elle, une vision équilibrée de la mobilité contrairement à la politique du "tout au vélo" de la Région et souhaite que cette action crée un électrochoc favorable à la concertation. Elle a également invité l'assemblée présente à retrouver la belle unanimité qui avait présidé au vote de la motion en juin dernier. "Pensons avant tout au bien-

être des Ucclois car ils comptent sur nous !". Enfin, Jean-Luc Vanraes (Open VLD) a tenu à faire remarquer que ce conflit amenait la question de la subsidiarité. *"À quel niveau on donne quelle compétence ? Qui est compétent pour quel territoire ? Les limites de nos Communes correspondent-elles en 2020 encore aux demandes des citoyens et aux nécessités des services apportés à ceux-ci".* Point approuvé via le vote nominatif avec 24 voix pour et 13 contre.